



YACHT CLUB DE GRANVILLE AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT D'AUTOMNE 2025

Du 24 Octobre au 30 Novembre 2025

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles chaque week-end de course au plus tard une heure avant le 1er départ.
- **2.2** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse https://yachtclubgranville.com/.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- **4.1** tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.
 - Les bateaux francisés devront avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 tous les bateaux monocoques du système à handicap OSIRIS HABITABLE.
- **4.3** Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- c. Pour tout concurrent mineur une autorisation parentale

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au plus tard à l'heure de rendez-vous précisé en 6.3.
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur https://yachtclubgranville.com/. Le paiement éventuel sera effectué au Yacht Club.
- **4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits par jour de course
OSIRIS	15 € (30 € pour le week- end)

5,2 Les régates de ce championnat sont comprises dans le forfait régate annuel

6 PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription : une heure avant le 1^{er} signal d'avertissement ou préalablement en ligne à l'adresse https://yachtclubgranville.com/
- **6.2** Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : à tout moment, sur R.V. ou sur réclamation.

6.3 Jours de course :

Date	Mise à disposition	Briefing éventuel 1 heure avant (voir instruction de course) /type
	comité de course	de parcours/ dernier signal d'avertissement/ divers
25/10	09h00	Pas de briefing/Parcours côtier/ 11h30/
26/10	09h00	/Parcours construits ou côtiers/ 11h30/
08/11	09h00	/Parcours construits ou côtiers/ 12h00/ on refait le match
09/11	09h15	/Parcours construits ou côtiers/ 12h15/
29/11	11h00	/Parcours construits ou côtiers/ 14h00/
30/11	11h00	/Parcours construits ou côtiers/ 14h00/remise des prix

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat Osiris Habitable valide.
- 7.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement avant et après la course.

8 CLASSEMENT

- **8.1** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition. En fonction du nombre de participants, la flotte pourra être divisée en 2 groupes.
- **8.2** Quand 5 courses au moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
- **8.3** a) Quand **moins de 5 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand de 5 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - c) Quand 9 **courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- **8.4** La règle A5.3 s'applique. (à consulter)
- Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Il ne sera pas tenu compte du Coefficient de Vent Léger. (CVL).
- 8.6 Les bateaux engagés fournissant un(e) assistant(e) au Comité de Course beneficieront d'un bunus de 20 % des places sur une courses à chaoisir en fin de championnat. (droit valable une fois dans le championnat)

9 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

10 EMPLACEMENTS

n/a

11 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

n/a

12 PROTECTION DES DONNÉES

- **12.1 Droit à l'image et à l'apparence**: en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 12.2 Utilisation des données personnelles des participants: en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 PRIX

Les prix seront distribués le 30/11/2025 après la dernière course.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Yacht Club de Granville au 02 33 50 04 25 ou à l'adresse <u>yachtclub.granville@gmail.com</u>.

